Réf. Farde e-Assemblées : 2720164

N° OJ : 172

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 112.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :
Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 112.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 100.000,00 EUR à l'asbl AFRICA LEGACY pour l'exposition "Africa Legacy" 2026;
2) 1.000,00 EUR à l'association de fait "Wijkcomité Bloemen-of-Fleurs" pour l'évènement "Fête de quartier annuelle" 2026;
3) 2.500,00 EUR à l'asbl Le Palace pour le "Restored Film Festival Brussels" -1ere ed 2026;
4) 2.000,00 EUR à l'asbl Festival des Arts Vodoun (FAV) pour le Festival des Arts Vodoun (10ème édition);

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026 :
5) 7.000,00 EUR à l'asbl Terra Brasil pour le festival "Percusounds" 2026.

Annexes :